



COMMUNE DE LONGFOSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-six le jeudi 18 juin, Le Conseil Municipal de LONGFOSSE, légalement convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à la salle Victor Sommerard, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Marc DUFOUR, Maire.

Séance Publique				Conseillers en exercice :		19			
CM-PV-2026-06-38				Conseillers présents :		18			
Début et fin de séance		20H00		Fin : 20H44		Conseillers votants :		19	
Liste des Membres du Conseil et présence (dans l'ordre du tableau)									
PRENOM - NOM		P	Ex	Ab	Prénom - NOM		P	Ex	Ab
Jean-Marc DUFOUR		X			Gérard MOREAU		X		
Nicole PRUVOT		X			Catherine JANNEQUIN		X		
Michel VASSEUR		X			Olivier RENARD		X		
Anne FOQUET		X			Marc COLLET		X		
Pascal DUWQUET		X			Audrey PIERRU		X		
Marie-Josée BEDELE		X			Emile SAILLY		X		
Lionel POMMERY		X			Anita THOMAS		X		
Mélanie PINAT		X			Caroline MENUGE			X	
Kévin SMITH		X			Michaël SENECAUT		X		
Marina COSTEUX		X							
Procurat(s)		Mme MENUGE Caroline donne procuration à Mr SAILLY Emile							

Date de la convocation du Conseil municipal : 12/06/2026 Date d'affichage : 01/07/2026

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s ainsi que les pouvoirs donnés. Il rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte-rendu du dernier conseil municipal
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance
- 3) Décisions du Maire
- 4) Evolution de la situation de 3 agents du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- 5) MAPA pour le transport scolaire
- 6) Règlement intérieur du conseil municipal
- 7) Membres de la CCID
- 8) Elu référent dans le cadre du PCS
- 9) Subvention pour l'association « Longfossé en fête »
- 10) Questions diverses
 - a. Elu référent de quartier

DELIBERATIONS ANNEXEES

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
DUFOUR Jean Marc	2026-06-01	Subvention pour « longfossé en fête »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 4
DUFOUR Jean Marc	2026-06-02	Lancement de la procédure des marchés publics pour le transport scolaire – marché à procédure adaptée (MAPA)	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	18 1
DUFOUR Jean Marc	2026-06-03	Règlement intérieur du Conseil municipal	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	18 1
DUFOUR Jean Marc	2026-06-04	Choix du référent pour le plan communal de sauvegarde	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	19

DUFOUR Jean Marc	2026-06-05	Proposition des contribuables appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts directs (CCID)	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	19
------------------	------------	--	---	----

1) Compte-rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu du dernier conseil amène des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, Le Conseil municipal, VALIDE le procès-verbal à l'unanimité

2) DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose Mme Audrey PIERRU en tant que secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** cette **proposition**.

3) Décisions du Maire

ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
OTG	Avenant lot électricité marché de construction de la salle d'activités	1394 €	1672.80 €
DEGARDIN	Travaux église et presbytère	414 €	496.80 €
HEUMEZ Tony	Travaux presbytère	421.65 €	463.82 €

4) Objet : Évolution de la situation de trois agents du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Monsieur le Maire précise que ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

Monsieur SENECAUT : « pourquoi voulez-vous reporter ce point ? »

Monsieur le Maire : « nous avons besoin de vérifier que la nomination en qualité de stagiaire d'un agent lui serait plus favorable que de le laisser en CDD relevant de l'Ircantec »

5) Autorisation donnée au Maire de lancer une consultation pour le transport scolaire

Monsieur le Maire explique que le marché actuellement en vigueur arrive à échéance et que l'entreprise KEOLIS a dénoncé le contrat, il nous faut donc engager une nouvelle procédure de consultation afin d'assurer la continuité du service de transport scolaire à compter de la rentrée scolaire 2026.

Il propose au Conseil municipal de l'autoriser à lancer la procédure de marché public nécessaire à la désignation

du futur prestataire et à accomplir l'ensemble des démarches afférentes à cette consultation. Les élus, à l'unanimité, autorisent le Maire à lancer la procédure du marché public de transport scolaire.

Délibération actée et annexée

6) Validation du règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a reçu par mail le nouveau règlement intérieur concernant le fonctionnement du conseil municipal.

Il demande si les élus ont des remarques à formuler concernant celui-ci.

Aucune remarque, le règlement intérieur est validé à l'unanimité.

Délibération actée et annexée

7) Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire précise qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal et conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts, il convient de proposer une liste de contribuables appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs, en nombre double, soit 12 titulaires et 12 suppléants.

Le Conseil municipal est invité à approuver la liste des personnes proposées hors élus, aucun commentaire, la liste est retenue.

Monsieur le Maire précise qu'il faut 17 personnes supplémentaires et propose aux élus qui le souhaitent d'y participer. Les élus du groupe majoritaire se proposent pour un nombre total de 14. Sachant que le Maire est désigné de droit, il faut donc trouver 3 autres personnes extérieures au conseil municipal. Monsieur le Maire se charge de contacter d'autres riverains. La liste ensuite définie sera transmise à l'administration fiscale pour nomination.

Pas d'autres commentaires, la liste est approuvée., à l'unanimité.

Délibération actée et annexée

8) Désignation d'un élu référent du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Afin d'assurer le suivi et l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde ainsi que la coordination des actions de prévention et de gestion des risques sur le territoire communal, il est proposé de désigner un élu référent chargé de cette mission.

Cet élu travaillera en lien avec les services municipaux, les services de secours et les partenaires institutionnels concernés.

Monsieur Le Maire propose la candidature de Monsieur VASSEUR, les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité de nommer Monsieur VASSEUR, élu référent du PCS.

Délibération actée et annexée

9) Attribution d'une subvention à l'association « Longfossé en Fête »

L'association « Longfossé en Fête », récemment créée sur la commune, a pour objet l'organisation d'animations et de manifestations contribuant à la vie locale et au développement du lien social entre les habitants.

Par courrier en date du 10 juin 2026, l'association a sollicité le soutien financier de la commune afin de l'accompagner dans le lancement de ses activités et l'organisation de ses premiers événements à hauteur de 2000€.

Considérant l'intérêt local des actions envisagées et la volonté de la commune de soutenir le tissu associatif communal, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention au bénéfice de

l'association « Longfossé en Fête ».

Les crédits nécessaires seront ensuite prélevés au budget communal.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'attribution de cette subvention et à autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à son versement.

Les élus valident ce montant de subvention avec :

10 voix pour, 5 élus n'ont pas participé au vote

4 abstentions

Délibération actée et annexée

10) Questions diverses

- Désignation d'élus référents de quartier

Monsieur le Maire distribue à chaque élu une proposition de liste d'élus pour être référents de quartier. Il explique pour les élus de l'opposition que ceux-ci peuvent noter leur nom et devenir également référent de quartier. Il précise que ces élus recueilleront les attentes et observations des habitants et seront des interlocuteurs privilégiés entre les habitants et la municipalité.

Mr SENECAUT : « Je ne comprends pas l'intérêt de ces référents ? vous pouvez m'expliquer ? »

Monsieur le Maire : « ces élus favoriseront le lien avec la municipalité. Ils pourront remonter des problèmes éventuels, notamment sur la voirie, sur des haies à tailler, ou autre » permettront à la collectivité de connaître les personnes fragilisées ou vulnérables pour mettre à jour le PCS, et ainsi améliorer notre réactivité. Le groupe minoritaire ne souhaite pas y participer. Mme Thomas a d'autres horizons professionnels.

- Subvention DETR salle d'activités

Une subvention de 78000 € supplémentaires a été accordée à la commune dans le cadre de la DETR 2026 pour les travaux de la salle d'activités.

Mme THOMAS : « ah c'est une très bonne nouvelle »

Monsieur le Maire : « oui en effet, la remise des clés pour cette salle a été légèrement repoussée et devrait avoir lieu le 17 juillet prochain

- Divers

- Mr SAILLY : « Qu'est-ce qu'il en est des passages piétons ? » « Rue des broussailles, il y a un panneau retourné depuis 2 mois, enfoui sous la végétation, on ne le voit plus »

Monsieur le Maire : « Concernant les passages piétons, nous avons fait le tour de la commune notamment avec le Département pour les arrêts de bus, un panneau d'information ainsi qu'un zebra et des passages avant et après les arrêts seront marqués au sol, ceux-ci seront subventionnés à hauteur de 80%, pour le reste, on le note. »

- Mme THOMAS : « concernant le chemin de la Houssoye, il n'y a plus de chemin, il a été labouré, il ne reste plus qu'une bande de 40 à 50 cm, des arbres plantés par le Parc ont été détruits, des clubs de marche m'ont contactée. Également au niveau du chemin de la Salle, des arbres ont été mis sur le côté. La partie « basse » devait être retravaillée dans le cadre des « coups de cœur du Parc » allez-vous faire quelque chose ?

Mr le Maire : « nous sommes encore dans le constat de l'état de la commune, on va y venir »

- Mme THOMAS : « lors de l'avant dernier conseil municipal, vous aviez dit qu'une commission environnement allait être créée, qu'en est-il ?

Mr le Maire : « on voit ça au prochain conseil municipal »

- Mme THOMAS : « concernant la diffusion des conseils en direct via Facebook, quel est votre réflexion ? »

Mr le Maire : « il n'est pas aussi simple de communiquer dans la mesure où on nous conseille de prendre une assurance »

Mme THOMAS : « je me suis renseignée, l'assurance responsabilité civile de la commune avec une extension réseaux sociaux ça suffit »

Mr Le Maire : « j'ai peur que ça soit un frein à l'expression pour tous, mais on proposera de mettre ce point au vote au prochain conseil municipal » « pour ma part, je suis contre »

- Mme THOMAS : « Je m'adresse maintenant à Mr DUWIKUET. Nous savons à quel point la bonne coordination entre les élus qui ont une délégation travaux et les agents est essentielle au bon déroulement des projets communaux. Mr le Conseiller Délégué aux travaux et à la transition écologique, pouvez-vous nous indiquer si cette collaboration se déroule dans des conditions satisfaisantes et le cas échéant, quelles actions vous envisagez pour encore l'améliorer ? Ceci afin d'assurer le bien-être des agents et l'efficacité collective. »

Mr DUWIKUET : « Pour ma part avec les agents communaux, ça se passe bien. Il y en a qu'un qui ne veut pas nous suivre : c'est le Responsable, il ne veut pas faire. »

Mme THOMAS : « Pouvez-vous vous nous expliquer davantage svp Mr DUWIKUET ? »

Monsieur le Maire : « si vous posez la question, c'est que vous savez qu'il y a des problèmes. Je vais lancer un audit sur les risques psychosociaux pour tous les agents communaux » « un agent du service technique est en arrêt, on a eu une réunion avec les agents de ce service, à priori une altercation entre les agents a déclenché cet arrêt » « on veut savoir pourquoi il y a un mal être c'est pour cela qu'on déclenche un audit »

Mr SENECAUT : « est ce que les résultats de cet audit seront communiqués ? »

Monsieur le Maire : « oui, ils vous seront communiqués »

- Mme THOMAS : « Mr DUWIKUET, trois mois après votre installation, je suppose que vous avez pu constater les actions mises en place par l'ancienne municipalité en matière de gestion différenciée et zones de biodiversité. Souhaitez-vous renforcer ces actions ? » « J'ai vu qu'à la lisière, là où il y avait une zone pour la biodiversité, vous avez coupé ? »

Mr DUWIKUET : « on ne va pas faire des choses contre les habitants » « ça ne plaisait pas »

Mme THOMAS : « Ah bon ? et combien d'habitants Mr DUWIKUET ? »

Mr DUWIKUET : « moi je ne connais pas le nom des habitants ! »

Mme THOMAS : « Je ne vous parle pas de nom, je vous demande combien d'habitants svp ? » « Et en temps que conseiller délégué à la transition écologique, votre rôle est de sensibiliser au respect de l'environnement. Avec de la pédagogie et de la conviction, on y arrive Mr DUWIKUET ! »

Mr RENARD : « vous pouvez me dire combien de communes du canton ont opté pour cette technique de gestion différenciée ? »

Mme THOMAS : « Mr RENARD, c'est mon rôle de poser des questions pour comprendre, mais aussi de proposer des solutions, et pas de répondre à vos questions »

Mr RENARD : « On doit toujours s'appuyer sur la réalité du terrain »

Mme THOMAS : « autre chose Monsieur le Maire, lorsque vous avez rencontré le CAUE, vous nous avez dit qu'il n'était pas au courant de l'existence d'un champignon à la mairie, or, nous avons contacté Mr DERICKER du CAUE, il se souvient parfaitement être venu le 26 novembre 2025 et savait pertinemment l'existence de ce champignon »

Mr le Maire : « vous remettez en doute ma parole ? » « il nous a dit qu'il devait revoir son projet en fonction du champignon »

Mr VASSEUR : « vous interrogez Mr DUWIKUET mais sachez que nous prenons toutes les décisions ensemble, on est en lien »

Mme THOMAS : « Je regarde la délégation de Mr DUWIKUET et je m'adresse à lui en fonction de ses délégations, mais quel est le lien entre mes questions et votre remarque svp ? »

Mr SENECAUT : « je ne comprends pas votre remarque, vous souhaitez quoi exactement ? qu'on vous interpelle tous les deux à l'avenir ?

Mr VASSEUR : « oui c'est ça »

- Mr SENECAUT : « je reviens sur les élus référents de quartier, comment avez-vous déterminé le choix de l' élu par rapport au quartier et comment pensez-vous les faire connaître aux habitants ?

Monsieur le Maire : « sur la base du volontariat, chaque élu habite plus ou moins le quartier dont il est référent. Pour l'information aux riverains, on fera une parution Facebook et du porte à porte »

Mme THOMAS : « dans un souci de transparence, pourrions nous avoir un compte rendu de chaque réunion pour les commissions ? »

Monsieur le Maire : « oui c'est possible »

Mr RENARD : « c'est bizarre quand même, lors du dernier mandat vous aviez beaucoup de difficultés à retranscrire ce qui était dit, en dénaturant les propos »

Mr SENECAUT : « je ne comprends pas la remarque, peut-être une frustration quelconque ? vous interveniez à chaque fois »

Mr RENARD : « le compte rendu ne reflétait pas exactement ce qui était dit »

Mr SENECAUT : « vous pouviez demander une modification, vous ne le faisiez pas ! »

Monsieur POMMERY : « concernant la ducasse du 05 juillet, je vais vous faire passer une feuille sur laquelle vous pourrez noter votre nom en fonction de vos possibilités à aider soit à la buvette, la vaisselle, au montage ou au démontage, je vous remercie d'y participer.

Les élus de l'opposition indiquent ne pas être disponibles ce jour-là.

-----****-----

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire clôt la séance à 20H44.

DELIBERATIONS

DCM 2026-06-01 Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Longfossé en fête »

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de l'exercice 2026

Vu la demande de subvention déposée par l'association « Longfossé en fête », déclarée en sous-préfecture le 29 avril 2026 et publiée au Journal officiel des associations le 26 mai 2026 ;

Considérant que cette association, créée postérieurement à l'adoption du budget primitif, poursuit des objectifs présentant un intérêt local et contribuant à l'animation de la vie locale,

Considérant que le projet présenté par l'association répond aux orientations de la collectivité et présente un caractère d'intérêt général ;

Considérant qu'il convient de soutenir exceptionnellement cette nouvelle structure afin de favoriser le lancement de ses activités ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'attribuer à l'association « Longfossé en fête », dont le siège social est situé 28 rue de l'église 62240 Longfossé, une subvention exceptionnelle d'un montant de **2000 €**.

Article 2 :

Cette subvention est destinée à contribuer au financement des frais de démarrage, à l'organisation de la fête annuelle communale et de sa brocante.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026 et feront l'objet d'une décision modificative.

Article 4 :

Le versement de la subvention interviendra conformément aux règles applicables aux aides attribuées aux associations et sous réserve de la production des pièces administratives requises.

Article 5 :

Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2026-06-02 Objet : Lancement procédure des marchés publics pour le Transport scolaire – Marché à procédure adaptée (MAPA) –

Monsieur le Maire expose, à l'assemblée, que dans le cadre du transport scolaire pour la rentrée de septembre 2026, il convient de préparer le dossier de consultation des entreprises.

Il propose de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

L'assemblée accepte à l'unanimité de lancer le dossier d'appel de consultation des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la consultation.

DCM 2026-06-03 Objet : Règlement intérieur du conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les règles de son fonctionnement dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant la nécessité de préciser les modalités d'organisation des séances du conseil municipal, les conditions d'exercice du droit d'information des conseillers municipaux ainsi que les règles relatives au débat démocratique local ;

Considérant le projet de règlement intérieur présenté aux membres du conseil municipal et annexé à la

présente délibération ;
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 :

Le règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption par le conseil municipal.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission aux services compétents.

DCM 2026-06-04 Objet : REFERENT PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire explique :

Que la commune se situe dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) et qu'à ce titre il est obligatoire qu'elle se dote d'un plan communal de sauvegarde,

Il précise que ce document de référence facilitera la gestion d'une crise communale éventuelle, et sera un outil d'aide à la décision,

Vu la convention signée avec le SYMSAGEB en 2024 pour apporter son aide à la commune dans la rédaction de ce document,

Vu l'obligation de nommer un élu référent « risques »

Vu la proposition de Mr VASSEUR Michel d'être cet élu référent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de nommer Mr VASSEUR Michel, élu référent « risques »,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et à signer au nom de la Commune tout document qui s'y rapporte.

DCM 2026-06-05 Objet : Proposition des contribuables appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu :

Le Code général des impôts et notamment son article 1650 ;

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le renouvellement général du conseil municipal intervenu en 2026 ;

La nécessité de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant :

Que la Commission Communale des Impôts Directs est composée :

Du Maire ou de l'Adjoint délégué, président ;

Et de commissaires titulaires et suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal ;

Que le nombre de commissaires est fixé :

À 6 commissaires titulaires et 6 suppléants pour les communes de moins de 2 000 habitants ;

À 8 commissaires titulaires et 8 suppléants pour les communes de 2 000 habitants et plus ;

Que la liste proposée doit comporter un nombre de noms double de celui des commissaires à désigner ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

Article 1 :

De proposer au Directeur départemental des finances publiques la liste ci-annexée de contribuables

susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs :

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération ainsi que la liste des contribuables proposés à la Direction départementale des finances publiques.

LISTE DES COMMISSAIRES PROPOSES PAR LA COMMUNE DE LONGFOSSE

Numéro INSEE : 62524

24 personnes pour les communes de moins de 2000 habitants + Le Maire

Monsieur le Maire, Jean MARC DUFOUR

COMMISSAIRES PROPOSES			
Nom	Nom d'usage	Prénom	Date de naissance
PRUVOT		NICOLE	27/02/1960
VASSEUR		MICHEL	10/05/1959
DUGUAY	FOQUET	ANNE	01/02/1969
DUWQUET		PASCAL	07/06/1959
BEDELE		MARIE JOSEE	10/06/1966
POMMERY		LIONEL	24/12/1951
WACOGNE	PINAT	MELANIE	25/08/1983
SMITH		KEVIN	27/01/1989
COSTEUX		MARINA	14/07/1977
MOREAU		GERARD	25/05/1955
PEUVION	JANNEQUIN	CATHERINE	10/02/1961
RENARD		OLIVIER	21/10/1963
COLLET		MARC	15/03/1982
PIERRU		AUDREY	26/05/1984
LONGAVESNE	CLETY	CELINE	13/04/1977
MELIN	LABBE	CHRISTELLE	18/02/1981
VILLERS		JACQUES	13/04/1955
LEBEURRE		JEAN LOUIS	09/04/1981
GOMEL		DOMINIQUE	22/07/1960
MARTEL		FRANCIS	19/02/1960
FERTON		STEPHANE	08/07/1987
DELANNOY		PIERRE ANDRE	16/09/1956
HEUMEZ	LAMBERT	CINDY	08/07/1987
MARTIN		PIERRE EDOUARD	06/09/1970